

# CONCURRENCE ET FILIALES



CE QUE LA CFDT A RÉUSSI À PRÉSERVER.



© Freepik

## EXPLICATIONS

A l'issue de la table ronde du 3 décembre 2024 présidée par le groupe, la Cfdt Cheminots avait obtenu la réouverture de l'accord filiale amélioré de 3 dispositions majeures revendiquées par la Cfdt Cheminots.

# Assurer le maintien du temps de travail au sein des trois filiales créées en cette fin d'année 2024 durant 24 mois;

# Mettre en place un comité paritaire de suivi permettant de s'assurer du respect de l'application du Statut, des parcours professionnels, du socle social commun dans les filiales;

# Renforcer la garantie emploi pour l'ensemble des salariés.

1. Maintien de l'application de l'accord organisation du **temps de travail** actuel jusqu'à la fin de cette négociation et au plus tard **jusqu'au dernier jour du SA 2026** (décembre 2026), pour les salariés transférés dans les 3 premières filiales TER dont les mises en exploitation ont eu lieu le 15 décembre 2024.

2. Mise en place du **comité de suivi paritaire** du cadre social des filiales pour une **durée de 3 ans**. Une première réunion pourrait intervenir à la fin du premier trimestre 2025.

La Cfdt Cheminots continuera à agir pour améliorer les droits de tous les agents, de tous les collègues, dans les SA comme dans les filiales !

**LA Cfdt CHEMINOTS S'EST ENGAGÉE, PAR SA SIGNATURE. MALHEUREUSEMENT, D'AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES N'ONT PAS EU CE COURAGE ET ONT LAISSÉ LA DIRECTION LIBRE DE FAIRE CE QU'ELLE VEUT.**

L'accord réouvert à signature n'est donc pas applicable. Les agents transférés dans les nouvelles filiales ne seront donc pas protégés par un accord au niveau du groupe qui assurerait un socle de droit commun.

Néanmoins, et compte-tenu de l'engagement de la Cfdt Cheminots notamment, la direction du Groupe et de SNCF Voyageurs a décidé de conserver deux dispositions issues de cette négociation.

Icones de document et souris. Texte: **Pour aller plus loin**  
Cliquez sur l'image pour retrouver le courrier relatif au maintien du temps de travail dans les 3 nouvelles filiales.



Icones de document et souris. Texte: **Pour aller plus loin**  
Cliquez sur l'image pour retrouver le courrier relatif au comité de suivi paritaire

